

Stratégie de l'UE en matière de maladies cardiovasculaires

2025/2132(INI) - 16/09/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 545 voix pour, 47 contre et 75 abstentions, une résolution sur une stratégie de l'Union européenne en matière de maladies cardiovasculaires.

Les maladies cardiovasculaires restent la principale cause de mortalité dans l'Union, représentant environ 1,7 million de décès chaque année. Dans l'Union, 62 millions de personnes souffrent de maladies cardiovasculaires et près de 13 millions de nouveaux cas de maladies cardiovasculaires surviennent chaque année.

Prévention

Le Parlement a souligné qu'une prévention efficace des maladies cardiovasculaires commence dès la petite enfance, se poursuit tout au long de la vie et nécessite **une action précoce et soutenue**. La lutte contre l'obésité dès le plus jeune âge est essentielle pour réduire le risque de développer des maladies cardiovasculaires plus tard dans la vie.

Les députés ont affirmé que la réponse de l'Europe face aux maladies cardiovasculaires doit passer de manière décisive d'une approche essentiellement axée sur les soins aigus à une **approche intégrée et axée sur la prévention tout au long de la vie**. Ils ont invité la Commission à adopter un **plan de prévention horizontal** de l'Union afin de s'attaquer à tous les facteurs de risque de maladies non transmissibles et demandé une **approche coordonnée** de la prévention des maladies cardiovasculaires et de leurs facteurs de risque et comorbidités interconnectés.

Les États membres et la Commission sont encouragés à:

- promouvoir des **campagnes de sensibilisation** afin de renforcer les connaissances en matière de santé et de maladies cardiovasculaires tout au long de la vie, y compris la reconnaissance précoce des symptômes, les compétences de base permettant de sauver des vies;
- mettre en place des mesures pratiques pour **soutenir l'observance à long terme**, y compris l'optimisation des traitements centrée sur le patient;
- renforcer **l'éducation aux premiers secours** et la capacité de réaction rapide en cas d'urgence médicale.

Le Parlement a encouragé le recours à des **programmes de promotion de la santé, d'éducation, des campagnes de vaccination et d'étiquetage** afin d'améliorer l'information des consommateurs, leur autonomisation et leur protection. Ces mesures devraient compléter les politiques de santé publique promouvant des environnements alimentaires plus sains, reconnaissant qu'une prévention efficace en matière de santé nécessite de s'attaquer à des facteurs socio-économiques plus larges tout en donnant aux citoyens les moyens de faire des choix éclairés.

La résolution invite le Conseil à adopter des recommandations du Conseil sur **une éducation à la santé globale et fondée sur des données probantes dans les écoles**, notamment des connaissances en matière de santé cardiovasculaire et une sensibilisation aux facteurs de risque. Les États membres sont invités à

prendre des mesures pour réduire l'exposition des enfants et des adolescents à la publicité de produits susceptibles de contribuer au développement de maladies cardiaques, y compris dans l'environnement numérique.

S'agissant des **allégations de santé fausses et trompeuses**, les députés ont demandé un cadre réglementaire amélioré et fondé sur des données probantes afin de veiller à ce que toute communication aux consommateurs sur des produits susceptibles d'augmenter les facteurs de risque cardiovasculaire soit fondée sur des preuves scientifiques indépendantes, fasse l'objet d'une surveillance appropriée et n'induisse pas les consommateurs en erreur quant aux risques cardiovasculaires.

D'une manière générale, le Parlement a demandé des **politiques publiques globales** portant sur la nutrition, les conditions de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les transports, l'activité physique, l'éducation et la protection de l'environnement.

Facteurs de risques

Le Parlement a souligné l'importance:

- de mesures réglementaires fortes pour limiter l'accessibilité, le caractère abordable, l'utilisation et l'attractivité des différents dispositifs pour fumer et des produits à base de **nicotine et de tabac**;
- d'adopter une approche claire en matière de prévention de la **consommation d'alcool**;
- de mettre en place des politiques transversales ambitieuses pour éliminer la consommation de **drogue** en Europe;
- de promouvoir une **alimentation équilibrée et l'activité physique** en réduisant les comportements sédentaires ;
- de mesures pour améliorer l'environnement alimentaire, y compris **l'étiquetage nutritionnel** sur la face avant des emballages;
- de poursuivre le financement du programme en faveur de la **consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école** face à l'augmentation alarmante de l'obésité infantile;
- de garantir la disponibilité de **produits frais, naturels et de saison** pour les cantines scolaires et publiques.

Le Parlement a également recommandé de traiter:

- **les déterminants socio-économiques** de la santé cardiovasculaire (inégalités de revenus, précarité de l'emploi, conditions de logement, niveau d'éducation, genre et l'exposition environnementale) à la fois au niveau national et au niveau de l'Union par la mise en œuvre effective des cadres de l'Union en vigueur;
- **les déterminants environnementaux**, notamment la pollution atmosphérique et sonore, la pollution des sols et des eaux, l'exposition à des températures extrêmes et à des produits chimiques, en particulier pour les personnes qui sont en contact étroit avec les pesticides dans le cadre de leur travail, en reconnaissant que l'exposition aux facteurs environnementaux nocifs doit devenir un pilier central de tout plan de l'Union pour la santé cardiovasculaire.

Le Parlement a demandé que la recommandation prévue du Conseil sur les bilans de santé pour les maladies cardiovasculaires soit mise en œuvre dans les États membres, et a insisté sur l'importance de promouvoir l'éducation et la formation des professionnels de la santé en matière de **dépistage précoce** des maladies cardiovasculaires, compte dûment tenu des spécificités de genre.

Enfin, il a souligné que les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires doivent avoir accès en temps utile et tout au long de leur parcours thérapeutique à **des soins abordables, intégrés, de haute qualité** et fondés sur des données probantes et des lignes directrices, qui incluent le contrôle de leur traitement et une aide à l'adhésion thérapeutique, ainsi que des diagnostics et des thérapies adaptés.